

DEMANDE DE PERMISSION D'OCCUPATION
DU DOMAINÉ PUBLIC POUR
VENTE AMBULANTE

Votre dossier complet doit être acheminé au service instructeur au minimum 3 semaines avant la date prévisionnelle d'intervention sur le domaine public.

DEMANDEUR :

Je soussigné(e), Mme – M. (rayer la mention inutile) Nom : Prénom :

en qualité de : Tél. : Mail :

Domicilié(e) :

Sollicite un permis de stationnement sur le domaine public afin d'y organiser :

Description de la vente (horaires, dates, déroulement, véhicules stationnés, matériel déposé, branchements....) :

ENTREPRISE REALISANT LA VENTE :

Nom :

Adresse :

Téléphone : Fax : Mail :

Responsable de l'évènement :

Numéro de SIRET :

LIEU SOUHAITÉ :

Fournir un plan/croquis de l'emplacement demandé

(En l'absence de cette pièce le dossier ne pourra être instruit)

CARACTERISTIQUES :

Type de véhicule : Dimensions :

Immatriculation :

Date de début de la vente et heure :

Date de fin de la vente et heure :

Nombre d'emplacement(s) de stationnement neutralisé(s)
:

L'occupation du domaine public se fera uniquement après autorisation de la commune et des services qui ont la compétence sur la voie concernée (MACS à Saint Vincent de Tyrosse ou UTD à Soustons).

Date et signature du demandeur :

La demande est à déposer à la mairie ou est à envoyer :

- par mail à mairie@angresse.fr
- par voie postale au 183 avenue de la Mairie 40150 Angresse